

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 18 JUIN 2018**

Le lundi dix-huit juin deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du huit juin deux mille dix-huit, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents** : MM et Mmes Christophe FAVERJON, René PERROT, Christian ROUSSON, Corinne CABUT, Fabrice CORDAT, Djida OUCHAOUA, Fabrice MIALON, Juliette HAUW, Liliane MATRA, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Gaston CONSTANT, Annie ARCHER, Pascal PEYRAT, Manuel DE-SA, Fabrice GARNIER, Véronique ROMEYER, Eddy BEYDON, Monique FRANCHINI, Rémi FAVIER, Véronique RESSEGUIER, Bernard CHAPELON, Dominique VIALON-CLAUZIER, Frédéric BATTIE.

**Pouvoirs déposés** : Mme Gisèle ARSAC à M. Fabrice MIALON, Mme Nina MICHALSKI à M. René PERROT, M. Serge BROUILLAT à Mme Véronique RESSEGUIER, Mme Carmela LEDDA à Mme Monique FRANCHINI.

**Excusée** : Mme Karine RICORT.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 24 - Nombre de votants : 28

**Désignation de secrétaire de séance** : M. MIALON.

**Décision du Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT:**

Les Conseillers municipaux ont eu connaissance de la décision prise par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT.

**Le compte rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.**

**1 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET 2018**

Suite aux Commissions Gestion/Finances et Aménagement du Territoire et Développement Durable du 7 juin dernier, **le Conseil municipal approuve par 20 voix pour, 8 abstentions** (*Mme Franchini, M. Favier, M. Brouillat, Mme Resseguier, M. Chapelon, Mme Ledda, Mme Vialon-Clauzier, M. Battie*), la décision modificative n° 2 de 2018 comme suit :

42316 Code INSEE	VILLE D'UNIEUX Budget Commune M14	DM n°2 2018
---------------------	--------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 2 CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2018

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	85 000.00 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>85 000.00 €</b>
D-60623-20 : Alimentation	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>40 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>45 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-744-01 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 800.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>15 800.00 €</b>
R-7581-01 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	15 800.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>15 800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>85 000.00 €</b>	<b>15 800.00 €</b>	<b>100 800.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-001-020 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	644 297.94 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0.00 €</b>	<b>644 297.94 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45 000.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>45 000.00 €</b>
R-1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 427 199.48 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 427 199.48 €</b>
D-1312-20 : Régions	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1321-20 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
R-1321-412 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	63 700.00 €
R-1321-422 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	62 300.00 €
R-13258-414 : Autres groupements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	67 000.00 €
R-1381-414 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	70 000.00 €
R-1383-414 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 000.00 €
<b>TOTAL 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>323 000.00 €</b>
R-16411-414 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500 000.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500 000.00 €</b>
D-2041512-821 : GFP de rattachement - Bâtiments et installations	0.00 €	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-204181-821 : Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-20422-020 : Privé - Bâtiments et installations	0.00 €	23 682.66 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>97 682.66 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	25 491.38 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-020 : Mobilier	0.00 €	64 338.86 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

42316 Code INSEE	VILLE D'UNIEUX Budget Commune M14	DM n°2 2018
---------------------	--------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal  
DM 2 CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2018

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2184-20 : Mobilier	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-212 : Mobilier	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-314 : Mobilier	0.00 €	8 920.40 €	0.00 €	0.00 €
R-21318-20 : Autres bâtiments publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 000.00 €
R-21318-824 : Autres bâtiments publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>113 750.64 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>100 000.00 €</b>
D-2313-020 : Constructions	0.00 €	436 248.91 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-022 : Constructions	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-20 : Constructions	0.00 €	19 704.80 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-211 : Constructions	0.00 €	44 310.03 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-212 : Constructions	0.00 €	19 904.18 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-314 : Constructions	0.00 €	34 798.81 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-321 : Constructions	0.00 €	5 099.35 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-411 : Constructions	0.00 €	49 846.11 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-412 : Constructions	0.00 €	72 080.67 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-414 : Constructions	0.00 €	39 634.39 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-421 : Constructions	0.00 €	68 903.54 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-422 : Constructions	0.00 €	264 970.97 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-510 : Constructions	0.00 €	13 259.20 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-63 : Constructions	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-64 : Constructions	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-823 : Constructions	0.00 €	120 790.82 €	0.00 €	0.00 €
D-23154-814 : TRAVAUX VOIRIE ET E.P.	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-23154-821 : TRAVAUX VOIRIE ET E.P.	0.00 €	224 682.64 €	0.00 €	0.00 €
D-23154-824 : TRAVAUX VOIRIE ET E.P.	0.00 €	7 233.82 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 519 468.24 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 395 199.48 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 395 199.48 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>2 480 199.48 €</b>		<b>2 480 199.48 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

Page 2 sur 2

## 2 - TRANSFERT DE GARANTIES D'EMPRUNT

Le Groupe d'Action logement Néolia a cédé au groupe d'action logement Cité Nouvelle ses logements sur le département de la Loire.

Cette session entraîne le transfert des garanties d'emprunt. Pour la commune d'Unieux, il s'agit de 4 garanties d'emprunt dont le capital restant dû s'élève à 195 914,88 euros. **Le Conseil municipal approuve par 26 voix pour, 2 abstentions (Mme Vialon-Clauzier, M. Battie), ces transferts de garanties d'emprunt.**

## 3 - RÉGIE PÉRISCOLAIRE

Afin de faciliter pour les usagers le paiement des repas et des activités périscolaires, **le Conseil municipal approuve à l'unanimité** le principe du paiement en ligne par procédure TIPI (Titres Payables par Internet) et autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à signer avec la Trésorerie de l'Ondaine la convention d'adhésion à TIPI ainsi que l'ensemble des documents nécessaires afin de permettre les paiements par prélèvement et par internet par la procédure TIPI régie.

## - RÉGIES COMMUNALES

La trésorerie a dressé un inventaire de toutes les régies de son ressort, ce qui nécessite un travail de réactualisation, le principe est que les régies sont créées et modifiées par décision du Maire dans le cadre de sa délégation. Pour rentrer dans ce schéma, il est nécessaire de supprimer par délibération toutes les régies existantes au 1<sup>er</sup> septembre 2018. Ces mêmes régies seront recréées simultanément par décision du Maire, conformément aux règles prévues au Code Général des Collectivités Territoriales. **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité** ce principe.

**Le Conseil municipal à l'unanimité** confirme la gratuité accordée pour les marchés du Vigneron et de Côte Quart, en contrepartie de la prise en charge par les commerçants comme c'est depuis quelques années de la mise en place du « marché propre ».

## 4 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'UNIEUX ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES RELATIVE À L'HABITAT INDIGNE

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) propose à la commune une convention pour la gestion des procédures relatives à l'habitat indigne en lien avec l'organisme SOLIHA (organisme dépendant de la CAF). **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité** la passation de cette convention et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à cet effet à la signer.

## 5 - CESSION DE TERRAINS SECTEUR DE COMBE BLANCHE

Suite aux Commissions Gestion/Finances et Aménagement du Territoire et Développement Durable du 7 juin dernier, par délibération du 30 janvier 2017, le Conseil municipal avait entamé une procédure de déclaration de biens vacants laissés sans maître et il avait été convenu de céder à l'euro symbolique le m<sup>2</sup>, conformément à l'avis des domaines du 23 avril 2017, pour lequel nous avons obtenu une prorogation des parcelles ainsi libérées pour les riverains.

**Le Conseil municipal à l'unanimité** décide de céder les parcelles suivantes :

Parcelle A (596 m<sup>2</sup>) à Mme MOUSSET Julie 57 Cité Combe Blanche au prix de 596 euros.

Parcelle B (282 m<sup>2</sup>) à Mme JOUVE 68 Cité Combe Blanche au prix de 282 euros.

Parcelle C (1 496 m<sup>2</sup>) à M. BUGNAZET 17 B rue Élisée Reclus au prix de 1 496 euros.

Parcelle D (1 735 m<sup>2</sup>) à M. MARTIN Alain 17 C rue Élisée Reclus au prix de 1 735 euros.

Parcelle E (337 m<sup>2</sup>) à M. ROLLANDET 21 rue Élisée Reclus (FR IMMOBILIER) au prix de 337 euros.

Et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tous les actes en découlant.

## 6 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DE LA HALLE DES SPORTS BENOIT FRACHON

La Région Auvergne Rhône-Alpes en partenariat avec SEM dans le cadre de la politique de la ville, a décidé, selon des modalités à préciser, de subventionner entre 30 et 40% des projets communaux réalisés avant 2020. Dans ce cadre, il a été établi un dossier permettant la réhabilitation et la requalification de la Halle des Sports Benoit Frachon avec notamment, l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la requalification des façades pour permettre l'amélioration des performances thermiques. Il s'agit d'un avant-projet très sommaire pour une somme de 500 000 € HT environ.

**Le Conseil municipal à l'unanimité** approuve ce principe et autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant délégation à cet effet, à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

## 7 - TAXE D'AMÉNAGEMENT- MAINTIEN DU TAUX

Saint-Étienne Métropole nous demande la fixation du taux de la taxe d'aménagement à compter de l'année 2019. **Le Conseil municipal à l'unanimité** décide de ne pas modifier le taux existant malgré les pertes de ressources communales et les menaces qui pèsent sur les finances communales.

## 8 - SEDL

La commune d'Unieux est actionnaire de la SEDL, son Conseil d'administration a envisagé une fusion avec SEM patrimoniale Loire, **le Conseil municipal par 26 voix pour, 2 contre (Mme Vialon-Clauzier, M. Battie)** décide de donner un avis favorable à cette fusion avec toutes les conséquences légales.

## INTERVENTION DU GROUPE « UNIEUX, NOUVELLE DYNAMIQUE » :

### **Intervention de M. Chapelon**

Point 1 :

Nous prenons acte **du rapport d'analyse financière simplifié 2017** du nouveau trésorier en charge des communes de l'Ondaine.

Nous reprenons volontiers le mot **simplifié** que le comptable public utilise car ce rapport ne concerne que l'année 2017.

**Il constate seulement** que votre gestion sur l'année 2017 est régulière.

Cependant cette **photo instantanée des finances** de la commune sur une année nous laisse sur notre fin.

Il nous manque dans ce document de la profondeur et une analyse prospective pour l'avenir. Etant frustré **nous ne pouvons que constater mais pas valider** la satisfaction que vous affichez pour votre gestion. Notre groupe s'abstient sur ce point.

Fait à Unieux, le 26 juin 2018.

Le Maire,

Christophe FAVERJON.

